

34. VINGT ANS DE JOURNEES DU PATRIMOINE: L'ANNEE DES BILANS (2008)

*On lira ci-après la postface rédigée pour terminer l'ouvrage que l'IPW publia à l'automne 2008 à l'occasion des XXèmes Journées du Patrimoine sous le titre **Génération Patrimoine**, ouvrage que Madame Nicole Plumier, avait coordonné comme elle coordonna les Journées elles-mêmes depuis des années. Ce texte intégrait des éléments de plusieurs articles parus sans signature depuis 2006 dans **La Lettre du Patrimoine**, trimestriel édité par l'Institut.*

Août 1988: la matière des Monuments et Sites, dépendant de la Communauté française depuis les années '70, est transférée vers la Région wallonne, à l'occasion de la troisième grande réforme de l'Etat qui régionalise entre autres la Politique économique, les Travaux publics, les Transports en commun par bus et tram, etc, conférant enfin à la Région wallonne des compétences nettement plus importantes (en termes budgétaires notamment) que celles qu'elle gérait déjà depuis 1980. Par la même occasion, cette nouvelle phase de la réforme de l'Etat (après celles de 1970 et de 1980) décide également la régionalisation du Service national des Fouilles. Feu l'ancien vice-Premier ministre André Cools, grand amateur d'archéologie (on l'a vu sur des chantiers de fouille à l'ancienne abbaye de Stavelot), qui sera assassiné trois ans plus tard, n'est pas étranger à cette régionalisation de la politique du patrimoine immobilier. Les Ministres régionaux (on parlait alors d'Exécutif et non de Gouvernement wallon) prennent en charge les nouvelles matières à partir du 1er janvier 1989 et c'est ainsi que la politique régionale du Patrimoine, intégrée à celle de l'Aménagement du territoire, aura alors pour premier titulaire Albert Liénard, auquel succédera Robert Collignon de 1992 à 1999 (avec un intermède de feu André Baudson de février '93 à juin '95).

Vingt éditions des Journées

Vingt-et-un mai 1989: les premières Journées du Patrimoine sont organisées en Wallonie (ainsi qu'à Bruxelles autour d'un programme commun). Elles sont présidées par Jean-Louis Luxen, qui en a été l'initiateur, auquel Jean Barthelemy succédera dans ce rôle à partir de 1991 et jusqu'à ... aujourd'hui. Dès 1990, le président des Journées peut compter sur l'enthousiasme et le travail exceptionnels d'une organisatrice hors pair, Nicole Plumier. Elle aussi est toujours responsable aujourd'hui du Secrétariat permanent des Journées du Patrimoine créé en 1993 au sein du Ministère de la Région wallonne (plus précisément de la Division du Patrimoine de la DGATLP) et transféré à l'Institut du Patrimoine wallon ensuite. L'IPW dut alors trouver en catastrophe du personnel, du mobilier et des locaux dans le « logis du Censier » de la Paix-Dieu à Amay – on était en décembre 2004 – pour que les Journées 2005 puissent avoir lieu malgré l'échec que prédisaient évidemment certains. Mais cela, c'est l'histoire récente...

Entretemps, les Journées wallonnes du Patrimoine étaient devenues un modèle reconnu dans tous les autres pays européens, que l'IPW présenta même voici peu en Lituanie à l'invitation des organisateurs de ce pays. Dès 1991, des activités transfrontalières avec la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, le Grand-duché de Luxembourg et la Lorraine sont mises sur pied sous forme de grands circuits. Le cap des 200.000 visites est atteint dès l'édition de 1992 et à partir de l'année suivante, les Journées sont placées sous un thème: parcs et jardins historiques en '93, patrimoine industriel en '94, patrimoine civil public en '95, patrimoine rural en '96, archéologie en '97. Tous les monuments furent à la fête lors des dixièmes Journées en 1998, avant que vienne le tour du patrimoine moderne et contemporain en '99, "au fil de l'eau", puis "des idées" et enfin "du labeur" de 2000 à 2002, châteaux et demeures privées en 2003, la réaffectation des monuments en 2004, patrimoine médiéval en 2005, la citoyenneté en 2006 et le patrimoine militaire l'année dernière.

On retiendra aussi, de ce bref survol synthétisant ces vingt ans, l'organisation depuis 1995 de la "Journée des organisateurs", la participation au concours photographique international EPIM à partir de 1997, la collaboration avec le groupe TEC depuis 1999, "les lundis du Patrimoine", pour les jeunes, de 2000 à 2004 puis la mise en place depuis 2005 de la journée "Jeunesse et Patrimoine" autour du 18 avril, le cap des 300.000 visites atteint en '95, celui des 400.000 trois ans plus tard, les 520.000 visites de 2003 ... Pour la vingtième édition de ce qui est devenu la plus grande manifestation culturelle wallonne de chaque rentrée de septembre, le Ministre Jean-Claude Marcourt avait voulu associer, dans le thème de l'année, "Patrimoine et culture", mais il avait également pris l'initiative d'une part de relancer pour cette édition une collaboration interrégionale, d'autre part de proposer au Conseil de l'Europe de s'associer à cet anniversaire. Le programme de l'automne 2008 comprenait donc, outre d'exceptionnelles « Nuits blanches du Patrimoine » en Wallonie, une manifestation commune des trois Régions début septembre en l'honneur de tous les organisateurs locaux des Journées et, fin octobre, dans les trois Régions, un colloque du Conseil de l'Europe associant notamment tous les coordinateurs européens des Journées.

Vingt ans de politique régionale

Quant aux vingt années de la régionalisation de la matière décidée en août 2008, c'est début 2009 évidemment, puisque le transfert ne fut effectif qu'au 1er janvier '89, qu'on aura l'occasion de faire le point détaillé sur deux décennies d'une politique wallonne. Celle-ci a incontestablement bénéficié en tous cas de sa prise en charge par les autorités régionales, qui y ont vu souvent un pont entre les matières culturelles restées communautaires et un facteur d'identité et de fierté appréciable (songeons aux récent ouvrage sur les "cent merveilles de Wallonie"). Sans entrer dans les détails, on rappellera seulement quelle a été la croissance du budget consacré en Wallonie à la politique du Patrimoine sur ces vingt dernières années, avec une multiplication par six, entre '89 et '99, des moyens transférés en '88, puis une stabilisation autour de 37 millions € annuels ces dernières années, avec une tendance récente à la hausse nettement confirmée en 2008, où le budget du secteur est remonté à 43 millions d'euros (en ce compris les montants transférés à la politique du personnel pour payer des archéologues jusque là conventionnés). Tout cela s'est traduit sur le terrain des réalisations, comme chacun sait, avec un appui citoyen qui ne s'est jamais démenti.

Comme partout ailleurs, la politique wallonne en matière de Patrimoine repose d'abord sur des mesures de protection : un inventaire par communes (37 volumes réalisés de 1965 à 1999) dont l'actualisation est en cours, des inventaires thématique (donjons, orgues, jardins), une liste de sauvegarde assurant aux biens menacés une protection provisoire d'un an et enfin le classement, ouvrant la voie à des subsides à la restauration des monuments classés s'élevant actuellement à 60 % en général (montant de base), parfois 80 % (si intérêt collectif) et même 95 % pour le patrimoine exceptionnel.

La réaffectation des monuments est au coeur de la politique régionale en matière de restauration depuis plusieurs années, et l'impact économique et social de la politique du Patrimoine est loin d'être négligeable puisqu'environ 60 % du budget régional du Patrimoine sont consacrés au subventionnement de travaux de restauration (soit environ 22 à 25 millions € par an) qui représentent eux-mêmes des chantiers pour environ 62 millions € par an (en ajoutant 60 % de travaux de réaffectation non subsidiés par le budget du Patrimoine), ce qui correspond à quelque 1000 emplois directs dans le secteur de la construction et sans doute 500 emplois indirects dans d'autres secteurs. Bref, un effet économique et social incontestable pour les 250 entreprises wallonnes agréées pour la restauration des monuments, et des chantiers aux résultats toujours appréciés par les citoyens dans bien des communes wallonnes !

Une politique pour quels monuments ?

Cet appui de la population, évident lors des Journées du Patrimoine, prouve que les Wallons ont compris qu'ils partageaient en héritage les quelque 2.800 monuments classés situés sur le territoire régional (hors Communauté germanophone). Que sont-ils et à qui sont-ils ? Au total, 2.160 propriétaires différents possèdent – et se partagent dans certains cas – les quelques 2.800 monuments classés de Wallonie. Autant il est fréquent qu'une même personne physique et plus souvent encore un même pouvoir public possède plusieurs édifices classés, autant il arrive aussi que certains monuments, mais privés surtout, sont parfois détenus par plusieurs personnes en copropriété – une situation qui explique parfois à elle seule, sans le justifier bien sûr, le manque d'entretien voire l'état d'abandon d'un monument dégradé.

Pour faire bref, nous dirons que 50 % environ des monuments wallons (un peu moins de 1.400) appartiennent au secteur public, l'autre moitié étant des propriétés privées. Une répartition que l'on ne retrouve pas pour les monuments du patrimoine exceptionnel subventionnables à 95 % : les 7/10^{es} d'entre eux sont aux mains de privés. Mais pour le reste, les catégories public et privé s'équilibrent. Pour la première, on recensait voici quatre ans 475 pouvoirs et organismes publics différents, dont 9 à Bruxelles (y compris la Régie des bâtiments par exemple). Pour la seconde, 1.474 propriétaires privés domiciliés en Wallonie et 13 à Bruxelles. A ces chiffres, il faut encore ajouter près de 200 propriétaires domiciliés en Flandre ou à l'étranger, et quasi tous des privés.

Plus de 1.080 monuments classés sont situés sur le territoire de la province de Liège, soit 39 % du total. Le Hainaut est la seconde province par le nombre de monuments avec 27 % du total wallon. Viennent ensuite la Province de Namur (15 %), celle du Luxembourg et la plus petite en superficie, celle du Brabant wallon, ferme la marche avec 7 % du total wallon. Rien d'étonnant bien sûr à ce que les deux provinces wallonnes les plus riches en villes historiques se taillent la part du lion dans cette répartition géographique des monuments classés de Wallonie (avec ensemble les deux tiers du total). A l'échelon local, on observera que 10 communes wallonnes (sur 262), comptant chacune au moins 30 monuments sur leur territoire, totalisent à elles seules près de 40 % des édifices classés de Wallonie. Si on compte les communes comportant au moins 20 monuments, on constate que 20 entités abritent ensemble près de la moitié du patrimoine wallon. Dans l'ordre, les villes de Liège surtout (365 monuments, soit 13 % du total wallon), puis Tournai (184 monuments), Mons (136), Namur (97) et Verviers (80) comptent le plus grand nombre de monuments classés sur leur territoire.

En général, ces localités riches en patrimoine à surveiller et à soutenir doivent en assumer directement elles-mêmes une bonne part en tant que propriétaires : 55 biens classés sont propriétés de la ville de Liège, 40

de la ville de Mons, 36 appartiennent à la ville de Namur, 30 à celle de Verviers, 26 à Tournai... Ce qui signifie que ces communes, à l'instar de la Région wallonne elle-même d'ailleurs (propriétaire de 63 biens classés), doivent montrer l'exemple à leurs administrés pour l'entretien, la restauration et le cas échéant la réaffectation d'un nombre non négligeable de monuments situés sur leur territoire.

On terminera ce tour d'horizon statistique en observant que les demeures privées (avec 38 % du total) et les édifices religieux et assimilés (avec 30 %) constituent les catégories les plus représentées dans le patrimoine wallon classé, bien avant les châteaux (10 % du total), les édifices civils publics (8 %), les éléments du petit patrimoine (kiosques, perrons, croix, etc. : 7 %) ou encore le patrimoine industriel (4 %, localisés davantage en Hainaut qu'à Liège). Excepté en Luxembourg où la part du petit patrimoine (21 %) est nettement plus importante que dans l'ensemble de la Wallonie, partout ailleurs les édifices du culte et les demeures privées représentent, ensemble, les deux tiers environ du patrimoine classé.

L'établissement d'une telle typologie ne signifie pas, bien sûr, que le budget de la politique régionale du patrimoine doive être strictement réparti en fonction de l'importance de chaque catégorie tout en la croisant avec un souci d'équilibre géographique. C'est d'ailleurs loin d'être le cas. C'est l'état de conservation de ce patrimoine qui doit guider les choix de restauration, qui sont opérés *in fine* par le Ministre en charge de la matière. Aux côtés du Cabinet du Ministre, la Commission des Monuments, Sites et Fouilles donne des avis consultatifs mais souvent respectés, l'Administration procède aux classements, aux autorisations et à la subside des travaux, ainsi qu'à la mise en oeuvre des fouilles et, depuis '99, l'Institut du Patrimoine wallon (IPW) assume des missions spécifiques : des opérations immobilières sur des monuments, la gestion de certaines propriétés classées appartenant à la Région, la gestion du Centre des Métiers du Patrimoine situé dans l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu à Amay, et enfin la promotion et la sensibilisation au patrimoine.

L'Institut du Patrimoine : SOS Monuments

La création de l'IPW en 1999, dix ans après la régionalisation de la matière, aura sans doute été pour le secteur l'événement majeur depuis cette régionalisation. La mise en place d'un organisme parallèle à l'Administration, doté de plus de souplesse et de plus d'autonomie pour pouvoir agir activement au chevet des monuments menacés ou pour gérer les monuments publics, était envisagée depuis 1987 déjà, elle avait à nouveau été étudiée au début des années '90 chez les Ministres Liénard puis Collignon et elle se concrétisa donc à la fin de la décennie – avec l'appui unanime du Parlement wallon, il faut le souligner, malgré la période préélectorale !

Quel point commun peut-on trouver aujourd'hui derrière leurs façades restaurées ou leurs murs consolidés entre les anciennes casemates à Mons, le château des Princes de Mérode à Rixensart, la chapelle de Wartet à Namur, la maison espagnole à Soignies, la brasserie Rivière à Ath, l'ancien Manège et la « belle maison » à Verviers ou encore la chapelle St Roch à Perwez ? Tous ces monuments classés étaient voici quelques années soit dans un état de délabrement avancé, soit proche de l'écroulement soit encore menacés de démolition, ou le tout à la fois. Il n'étaient et ne sont toujours pas seuls dans cette situation délicate et parfois désespérée, bien sûr, mais s'ils ont retrouvé aujourd'hui toute leur assise ou leur éclat voire une nouvelle vie, c'est grâce au travail opiniâtre des agents de la cellule immobilière de l'Institut du Patrimoine wallon, qui ont dû dans la plupart des cas « remuer ciel et terre », au cours d'un processus long de plusieurs années le plus souvent, pour empêcher l'irréversible, concevoir des projets, mobiliser des énergies et des fonds, vaincre des inerties ou des incompréhensions et remplir, en fin de compte, la mission de sauvetage des monuments menacés qui est celle de l'IPW depuis sa création.

Derrière l'achèvement de la restauration de l'hôtel Desoer Desolières à Liège, l'ouverture de l'Archéoforum (géré par une équipe de l'IPW) et la construction de la nouvelle billetterie du Forum à Liège également, derrière les aménagements du parc de l'Harmonie à Verviers, la gestion de l'ancienne abbaye de Stavelot, le plan de valorisation des ruines de l'ancienne abbaye de Villers, les impressionnants chantiers en cours sur l'ancienne Maison du Peuple à Poulseur (Comblain-au-Pont), sur l'ancien triage-lavoir du Centre à Binche (dont la démolition avait été décidée en 2000), sur les façades du Waux-Hall à Spa (qui était à l'abandon depuis 1992), derrière la restauration de l'hôtel d'Irlande également à Spa (vide depuis des années), la résurrection du château Le Fy à Esneux (abandonné depuis son incendie voici 20 ans), les travaux de réaffectation des tours du château de Beauraing et de l'ancien couvent des Augustins à Enghien, la consolidation de la tour des Albastries à Huy et du château d'Havré à Mons, ou encore le sauvetage de la maison Bauwens à Verviers, c'est encore la main – tantôt discrète, tantôt moins – de l'IPW qui se retrouve, que l'Institut ait pris activement en charge une propriété régionale, contribué à empêcher la destruction d'un bien, relancé la restauration d'un autre, aidé une association ou un nouveau propriétaire à entamer un sauvetage, ou convaincu des investisseurs (particulier ou entreprise) de se lancer à leur tour dans l'aventure patrimoniale.

L'hôtel Bourbon sera le troisième monument classé spadois qui retrouvera une nouvelle vie grâce à l'action de l'IPW, et malgré plus d'embûches encore que de coutume en l'occurrence. A Jodoigne aussi, de plus nombreux imprévus que d'habitude ont reporté à cette année le début des travaux de restauration et de réaffectation partielle de l'église Notre-Dame du Marché, appelée également à sortir d'ici peu d'une longue léthargie. En Brabant wallon toujours, le château de Clabecq semble sauvé – par le logement social et moyen – de la destruction un moment envisagée, tout comme l'ancien hospice Saint-Julien à La Louvière. Celui d'Angleur, à

Liège, a trouvé des repreneurs et sa nouvelle vocation (économique et sociale) est décidée, tout comme pour la tour Pépin à Herstal. A Liège encore, la tour Schöffers reprendra bientôt vie, les anciens Instituts de Pharmacie et de Botanique désertés par l'Université sont d'ores et déjà réaffectés et l'installation du théâtre de la Place dans l'ancien bâtiment de l'Emulation (qui se dégradait depuis deux décennies) a été confirmée par tous les acteurs d'un dossier passablement compliqué, qui fut initié et porté par l'IPW comme tous les précédents.

En cours ou achevées, plus d'une trentaine d'opérations de sauvetage de monuments en péril d'un bout à l'autre du territoire wallon, et autant d'autres en préparation, cela montre toute l'utilité de la mission de l'IPW qui fut créé précisément pour jouer ce rôle d'ultime recours (« SOS Monuments » en quelque sorte !) au chevet des monuments dégradés, abandonnés ou en voie de l'être. En l'absence de « fiches d'état sanitaire » de l'ensemble des monuments wallons et n'ayant pas été autorisé à procéder à des enquêtes systématiques à ce sujet puisque celles-ci relèveraient de l'Administration, l'Institut n'a agi jusqu'à présent que sur quelque 140 bâtiments désignés par le Gouvernement régional, environ 5 % de l'ensemble des monuments classés de Wallonie. Est-il dès lors pertinent de consacrer les moyens humains de la cellule immobilière de l'IPW (une dizaine d'agents, historiens de l'art, architectes, économiste et juriste, chargés aussi de la valorisation de monuments appartenant à la Région) au sauvetage du petit pourcentage de bâtiments identifiés comme menacés ? C'est comme se poser la question du coût et du bien-fondé des soins intensifs en milieu hospitalier : à moins que l'on opte pour l'euthanasie de certains édifices (et à cet égard, la requalification des classements à laquelle s'est attelée la direction de la Protection au sein de l'Administration pourrait donner des indications utiles), ce n'est pas au SAMU du Patrimoine – l'Institut – à choisir de laisser expirer un mourant dont on lui a confié le sort...

Dans l'exercice de sa mission, l'Institut développe des contacts réguliers avec les investisseurs du secteur de l'immobilier pour évaluer avec eux le potentiel de tel ou tel monument. Mais l'ampleur des budgets à investir et la durée des procédures constituent le plus grand frein à l'investissement de type privé. Fréquemment, des entreprises cherchant un bâtiment de prestige pour leur siège social sont découragées par l'absence de perspective à court terme. Une forte distorsion existe entre les facultés d'investir du privé, qui sont souvent à horizon d'un ou deux ans, et le délai de procédure beaucoup plus long que l'IPW se doit d'annoncer aux investisseurs, tant et si bien que si le potentiel financier dans le secteur de l'investissement immobilier est considérable, force est de constater que le Patrimoine classé fait parfois fuir plutôt qu'attirer. Il est d'autant plus regrettable dans ces conditions d'imposer parfois des exigences plus fortes pour les monuments épaulés par l'IPW, sous prétexte d'en faire des exemples, alors que tous sont des édifices déjà plus difficiles que d'autres à réaffecter et pour lesquels il serait de bonne gestion de veiller, ici plus qu'ailleurs encore, à ne pas décourager les investisseurs privés difficilement dénichés par l'Institut.

Le déroulement de bon nombre de projets portés par l'IPW a montré en effet dès les premières années qu'il restait des progrès à faire dans la simplification des processus, dans la modulation des exigences patrimoniales et dans la rapidité de réaction d'une partie des acteurs du secteur face à des demandes précises. Le récent processus de révision de la procédure de certificat de patrimoine devrait permettre d'améliorer les choses à cet égard, tout comme la nouvelle mission confiée à l'Institut par décret du Parlement wallon en juillet 2008, à savoir un rôle d'agence immobilière du Patrimoine, permettant à l'IPW d'intervenir préventivement auprès de tous les propriétaires de monuments classés afin de repérer ceux devant ou pouvant être prochainement réaffectés, sans attendre qu'ils soient menacés.

L'extension des missions de l'IPW

Le 15 juillet 2008, le décret étendant les missions de l'Institut du Patrimoine wallon a également confirmé le transfert de l'Administration vers l'IPW des Journées du Patrimoine, des publications et des subsides, transfert qui fut l'occasion de critiques très vives dont l'ancien Inspecteur général du Patrimoine, André Matthys, s'est encore fait l'écho dans son témoignage reproduit dans les pages qui précèdent. C'est pourquoi il faut redire ici que l'extension des missions de l'IPW à la politique de sensibilisation au patrimoine (Journées du Patrimoine, édition et diffusion des publications, subventions aux associations actives dans la valorisation du patrimoine) fut décidée par le Ministre Michel Daerden lorsqu'il récupéra la matière du Patrimoine à l'été 2004, non pas sur un coup de tête mais dans le cadre d'un plan d'ensemble de réorganisation du secteur discuté avec tous les acteurs durant l'hiver 2004-2005.

La volonté du Ministre du Patrimoine était de clarifier les rôles de chaque acteur du secteur en transférant à l'IPW ce qu'un organisme autonome pouvait faire mieux que l'Administration vu sa souplesse de fonctionnement (et la preuve en a été donnée depuis), et en invitant celle-ci à améliorer son fonctionnement dans ses trois missions de base (la protection via les classements, la subsidiarité des travaux de restauration et l'archéologie). Il n'y avait dans le décret qui rendit définitif ce transfert aucune volonté de « mise à mort de l'Administration », comme le Ministre Marcourt le souligna au Parlement en juillet 2008, ni d'opposer deux acteurs publics comme le tenta une parlementaire de l'opposition, mais le souhait que l'Administration se concentre sur l'amélioration de ses propres pratiques et procédures dans ses domaines et que l'IPW poursuive l'action entamée en matière de valorisation, de sensibilisation et de publications dans des conditions humaines difficiles.

Tous les agents de l'Administration occupés jusque là aux publications ou aux Journées du Patrimoine s'étaient

vu en effet proposer alors leur transfert vers l'IPW. A une seule exception (Madame Plumier, précisément, après son passage au cabinet du Ministre), tous choisirent de rester à l'Administration (qui les réaffecta) et il n'y eut donc aucune « dépossession » imposée à ces agents qui auraient pu poursuivre leur travail s'ils avaient accepté eux aussi de changer de structure publique. Par contre, l'IPW dut, lui, reprendre cette politique en engageant un personnel (forcément) inexpérimenté qui devait néanmoins réussir à organiser les Journées du Patrimoine 2005 et 2006 en l'absence provisoire de Nicole Plumier, à dynamiser la politique de publications et surtout leur diffusion, à assumer l'octroi de subsides et de subventions, à réaliser aussi *La Lettre du Patrimoine* dont chacun s'accorde à reconnaître qu'elle répond mieux à sa raison d'être alors qu'il n'y a plus, comme jadis, un agent affecté uniquement à ce trimestriel.

La collaboration entre les agents de l'IPW désormais chargés de ces dossiers et leurs collègues de l'Administration concernés par ceux-ci (pour la réalisation d'ouvrages ou la production d'articles pour le trimestriel, pour l'illustration de la quasi totalité des réalisations – merci Guy Focant - , pour le programme des Journées, etc.) se déroule désormais sans heurts, elle profite de l'expertise inégalable des agents de l'Administration et de la souplesse d'action de ceux de l'IPW, avec des résultats qui sont unanimement salués et il n'est pas de l'intérêt régional de vouloir dresser les uns contre les autres.

Vingt ans de publications

Le transfert de la politique des publications vers l'IPW fut décidé lorsqu'il se confirma au fil des ans que celles-ci, malgré leur immense qualité, ne faisaient l'objet de quasiment aucune diffusion vers le grand public d'une part, faute de canaux adéquats, et que le trimestriel *Les Echos du Patrimoine* consacrait moins de 10 % de sa surface rédactionnelle à la politique du patrimoine d'autre part. Début 2005, l'IPW hérita d'un stock de 58.000 volumes et de 75.000 fiches publiés depuis 1989 voire avant, dont certains n'avaient jamais été diffusés en librairie, pour une valeur commerciale totale de 1,4 millions d'euros. Ce stock énorme occupait depuis des années un vaste hangar que l'IPW fut alors prié d'évacuer en dix mois. Dix pour cent de ces ouvrages purent encore être mis en librairie via un diffuseur commercial, 35.000 autres furent distribués à toutes les écoles de Wallonie.

Après avoir mené à bien fin 2007 la réalisation du dixième volume de la série de prestige *Le Patrimoine de Wallonie*, consacré au patrimoine militaire, l'Institut du patrimoine wallon (IPW) publia en 2008 le cinquantième numéro de la série des *Carnets du Patrimoine*, portant sur le Forum de Liège et son architecte. C'est l'occasion de rappeler que ces deux collections, nées en même temps que les séries *Etudes et documents*, furent conçues voici une quinzaine d'années au sein de la cellule Patrimoine du ministre Robert Collignon qui avait alors pour Chef de Cabinet le futur dirigeant de l'IPW. Jusque là, les publications de la Division du Patrimoine consistaient essentiellement depuis 1989 dans les précieux volumes de l'*Inventaire du Patrimoine*, ceux de la série *Architecture rurale* et plusieurs inventaires thématiques d'éléments du petit patrimoine.

Le premier ouvrage de la série *Patrimoine de Wallonie* présentait, suivant une formule conservée depuis, la première liste du patrimoine exceptionnel et il sortit de presses (sous le titre *Le patrimoine majeur*) fin 1993. Sept autres titres parurent ensuite sous l'égide de la Division du Patrimoine (au sein de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire et du Logement du Ministère de la Région wallonne) avant que la responsabilité de ce type de publications soit transférée, début 2005, à l'IPW. Les *Carnets du Patrimoine* en étaient alors à leur 37ème numéro depuis la parution du premier en 1994, consacré aux ascenseurs du Canal du Centre et l'Institut pour sa part avait jusque là publié un seul volume, sur l'Archoforum de Liège, à l'origine de sa collection de *Monographies* qui s'est enrichie de quatre titres depuis.

Depuis 2005, la cellule Publications de l'Institut ("forte" de cinq personnes au total), tout en mettant sur pied *La Lettre du Patrimoine*, a produit trois volumes supplémentaires de la série de prestige (tout en y intégrant, ce qui n'était pas le cas jadis, des chapitres de synthèse sur les divers types de monuments évoqués ou les contextes de ceux-ci), conçu un nouveau graphisme pour les *Carnets* et assuré la sortie de pas moins de quatorze nouveaux titres dans cette collection appréciée par le grand public. Parallèlement, en plus de ses *Monographies*, l'Institut a initié une nouvelle collection de vulgarisation, cette fois à des fins encore plus clairement touristiques, en réalisant lui-même les *Itinéraires du Patrimoine wallon*, dont cinq titres ont déjà vu le jour depuis 2006, et en produisant avec Guy Focant les deux éditions d'un véritable succès de librairie : *Cent merveilles de Wallonie*. Enfin, à côté des ouvrages des séries *Chronique de l'Archéologie* et *Etudes et documents* dont la responsabilité relève toujours de l'Administration en ce qui concerne le choix des sujets mais dont le suivi éditorial est également assuré par l'IPW, l'Institut a créé la série toute aussi sérieuse si l'on peut dire des *Dossiers de l'IPW*, dont le sixième volume est sorti de presses fin août 2008. Au total, en un peu moins de quatre ans environ, la cellule Publications de l'IPW aura ainsi produit quelque quarante-cinq titres, ce qui n'est pas rien.

Produit et commercialisé, il faut le souligner. Car dans le quintette inconfortablement partagé entre la rue du Lombard et la place des Célestines à Namur ainsi que le « logis du Censier » qu'il occupe avec le Secrétariat des Journées du Patrimoine à la Paix-Dieu à Amay, on compte, outre une graphiste, d'une part un duo d'historiens pour la production des titres, d'autre part un autre duo pour leur diffusion, avec l'appui d'un distributeur privé (Labor hier, Luc Pire aujourd'hui). C'est qu'il y avait un effort considérable à faire de ce côté, on l'a dit, et que la souplesse d'action de l'Institut, en terme de partenariat et de gestion budgétaire notamment,

s'est révélée particulièrement utile à cet égard. Toutes les nouvelles publications font systématiquement l'objet d'une prospection du marché, pour calculer les prix de vente et les tirages, et le distributeur promeut les ouvrages. Cette politique a donné ses fruits puisqu'en quatre ans, de 2005 à 2008, près de 28.000 publications (livres ou fiches patrimoine) ont été vendues, générant quelque 270.000 € de recettes: celles-ci font largement baisser le coût pour la Région d'une politique de publications dont chacun reconnaissait depuis longtemps la qualité, et permettront d'améliorer encore la réalisation et la diffusion des nombreux livres que la Région a eu à coeur de publier depuis vingt ans, dans le cadre d'une volonté de sensibilisation au patrimoine qui a bien souvent fait plaisir, aussi, aux bibliophiles.

Les Journées du Patrimoine, prix Europa Nostra ?

J'en reviens ainsi à la politique de sensibilisation dont les Journées du Patrimoine sont, avec les publications, un des éléments des plus forts. Il y en a un troisième, la sensibilisation des jeunes, que l'Institut du Patrimoine wallon développait dès avant 2005 dans son Centre des métiers du patrimoine de la Paix-Dieu à Amay. Les classes de sensibilisation aux métiers du patrimoine furent en effet expérimentées pour la première fois sur le site de la Paix-Dieu en 1998 déjà, avant l'absorption du Centre par l'IPW l'année suivante. Elles furent organisées tout au long de l'année scolaire à partir de 2001 et des centaines de classes de dizaines d'écoles différentes, totalisant quelque 7000 élèves du secondaire et d'enseignants accompagnants, ont participé à ces modules de formation de quatre jours avec possibilité d'hébergement sur place, aux côtés des stagiaires adultes fréquentant la Paix-Dieu. Dans le domaine de la jeunesse, ces dernières années, l'IPW a également mis en oeuvre la « Journée Jeunesse et patrimoine » autour du 18 avril (désormais assumée par l'équipe des Journées du Patrimoine comme le concours EPIM et l'opération « Adoptons un monument »), diffusé les « Bibliothèques du Patrimoine », conçu et envoyé un CD « Découvrir notre patrimoine » puis un jeu internet (« Patrimonia ») dans toutes les écoles.

Au printemps 2008, Europa Nostra (la fédération des associations européennes du patrimoine) et l'Union européenne décernaient conjointement, pour la sixième fois depuis 2002, les Prix du Patrimoine culturel créés par la Commission européenne au début de la décennie dans le cadre du programme Culture 2000, prix récompensant des restaurations, des recherches ou des acteurs exemplaires de la conservation du patrimoine, trois catégories auxquelles s'ajoutait pour la première fois une quatrième visant les initiatives exemplaires liées à l'éducation et à la formation en patrimoine.

C'est dans cette nouvelle catégorie que les "Classes d'éveil aux métiers du patrimoine" organisées par l'IPW à la Paix-Dieu se sont vues décerner une médaille, que leurs deux animatrices reçurent le 12 juin dans la cathédrale de Durham (Angleterre) en présence de l'Infante d'Espagne Dona Pilar de Bourbon, nouvelle présidente d'Europa Nostra. Pour bien mesurer l'importance de cette reconnaissance, il faut rappeler que c'était la troisième fois seulement en un peu moins de trente ans que des acteurs wallons de la préservation du patrimoine étaient distingués par une médaille : la précédente avait été décernée en 2001 à l'architecte Jean Barthelemy, Président de nos Journées du Patrimoine, pour l'ensemble de son action, et la première en 1980 aux auteurs de la restauration du Grand Hornu à Boussu.

Outre ces médailles, dix diplômes avaient déjà couronné des restaurations wallonnes : le quartier des Brasseurs à Namur en 1979, divers projets montois (en 1984, 1987, 1991) et tournaisiens (en 1988, 1990, 1992), un projet à Enghien en 1991, la ferme de la Ramée en Brabant wallon en 2001 et la même année, à l'initiative de l'IPW, les moulins de Beez à Namur (projet initié au sein du cabinet de Robert Collignon en 1994 par deux des futurs dirigeants de l'IPW). La plaque Europa Nostra avait été dévoilée aux moulins de Beez par le prince Hendrik de Danemark (alors président d'Europa Nostra) en présence des souverains belges et de la reine du Danemark le 29 mai 2002.

Alors, pourquoi pas, après Beez et les Classes d'éveil, une reconnaissance européenne, dans le cadre d'un troisième dossier à introduire par l'IPW, pour le Secrétariat wallon des Journées du Patrimoine dont chacun s'accorde à saluer, tant chez nous qu'*extra muros*, l'extraordinaire dynamisme et l'exemplaire efficacité ? Ce n'est pas un hasard si Emmanuel Vanderheyden, qui coordonna l'opération durant deux ans pour l'IPW, fut invité à aller présenter en Lituanie le modèle de l'organisation wallonne des Journées, en 2006. A cette occasion comme en publiant cet ouvrage, l'Institut rendait implicitement hommage, ce faisant, au travail accompli durant les années antérieures par une grande professionnelle du secteur, historienne de l'art raffinée passée maître dans l'art de l'organisation et de la communication, au prix d'un investissement personnel toujours considérable (que Dominique la pardonne...), il faut le souligner. Sous la casaque de l'Administration puis de l'Institut, Nicole Plumier est et demeure au fil des ans, avec Guy Focant probablement, une des personnes connaissant de manière extrêmement fine *l'ensemble* du Patrimoine wallon et de ses indispensables animateurs locaux, propriétaires ou associations.